

Délibération **2022 CS 39** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ANIMATION NATURA 2000 « MONTAGNE DE LURE » – DEMANDE DE FINANCEMENT 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 mai 2022, se sont réunis à la Salle Village de vacances le Domaine du Grand Luberon à Céreste, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 60 votants :
- 43 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Marion MAGNAN, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSSE, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APPUZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean-François LOVISOLO, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Solange FOUVET à Monsieur Gilles LANDRIEU
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSSE
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSSE
Catherine NOLLET à Madame Monique CHABAUD
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN
Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Serge VANNEYRE à Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO
Jean-Pierre GERAULT à Madame Charlotte CARBONNEL
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Richard ROUZET à Monsieur Roland GIRAUD
Christophe MADROLLE à Monsieur Jean AILLAUD
Pascal RAGOT à Madame Valérie PEISSON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Béatrice VINCENT, Sabrina CAIRE, Karine MASSE, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Jacqueline BOUYAC, Amélie JEAN, Béatrice GRELET

Monsieur

Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Patrick MERLE, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Pierre FISCHER, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Laurence LE ROY, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur

Lionel MORARD, Marc DUVAL, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Georges FAUCOUNEAU, Théo FONTAINE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Philippe RIVET

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Monsieur Dominique DAMIANO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 juin 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR FR9301537 « **Montagne de Lure** » en Zone de Protection spéciale,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,

Vu le compte rendu de la réunion des collectivités du 4 février 2022 désignant le Parc naturel régional du Luberon comme structure animatrice pour la période 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'animation de la politique Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR FR9301537 « **Montagne de Lure** » ;
- **APPROUVE** le budget et le plan de financement de l'opération suivant pour la période juin 2022 – décembre 2023 d'un montant total de 45 944,71 € HT

Dépenses	Montant HT en €
Prestations de service	40 000,00 €
Dépenses de rémunération	5 944,71 €
TOTAL PROJET	45 944,71 €
Financeurs sollicités	Montant en €
Etat	21 594,02 €
UE	24 350,70 €
TOTAL général = coût du projet	45 944,71 €

- **DECIDE** l'inscription de cette dépense au budget ;
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : démarrage au 1^{er} juin 2022, achèvement au 31 décembre 2023 ;

- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER ;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI